

**GERARD PERRIER INDUSTRIE**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 1 986 574 euros**  
**Siège social : Airparc, 160, Rue de Norvège Lyon Saint-Exupéry Aéroport**  
**69124 COLOMBIER SAUGNIEU**  
**349315143 RCS LYON**

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 31 MAI 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture ou présenté les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil de Surveillance et le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

**1.1. ACTIVITE DU GROUPE / PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES**

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 179 421 063\_euros contre 157 111 152 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant a atteint 16 619 961 euros contre 14 988 571 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe ressort à 12 007 023 euros contre 10 769 408 euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2017 : 1 527 personnes contre 1 426 personnes au 31 décembre 2016 (hors personnel intérimaire mais y compris alternants & apprentis).

## **1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES**

### **1.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

En tant que société holding animatrice du Groupe, notre société définit les plans stratégiques et s'assure du suivi de leur mise en œuvre.

De plus, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et s'assure de l'atteinte des résultats.

Elle gère également la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse.

Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également :

- Administrateur du GIE GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE,
- et Présidente des Sociétés :
  - . GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE,
  - . IDEM INDUSTRIE,
  - . SOTEB NATIONAL ELEKTRO,
  - . ARDATEM,
  - . SEIREL AUTOMATISMES,
  - . SERA,
  - . GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS,
  - . SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGEY
- SOTEB,
- et TECHNISONIC.

La Société GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS est gérante de la SCI DE ROTHONNE.

### **1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante :

*Concernant la SAS SOTEB, l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires est de 50 472 211 euros contre 48 882 544 euros l'an passé, soit une augmentation de 3,15 %.

Le résultat net est de 7 938 510 euros contre 3 885 971 euros l'an passé ; hors dividendes perçus des filiales (2 938 510 contre 3 085 971 euros)

La Société SOTEB a connu une légère progression et maintenu un résultat net d'exploitation (hors dividendes perçus des filiales) à un très bon niveau.

*Concernant la SAS GERAL, l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires est de 42 067 856 euros contre 34 146 261 euros l'an passé, soit une augmentation de 23 %.

Le résultat net est de 3 837 325 euros contre 2 327 500 euros l'an passé ; hors dividendes perçus des filiales (2 737 325 contre 2 127 500 euros)

La Société GERAL a connu une année en très forte hausse tant au niveau du chiffre d'affaires que des résultats.

*Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (détenue à 100% par SOTEB), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 1 949 100 euros contre 1 820 125 euros l'an dernier et le résultat ressort bénéficiaire de 593 483 euros contre 328 767 l'an passé ; hors dividendes perçus de la filiale (94 391 contre 128 107 euros)

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO a maintenu son activité chez son principal client, le CERN.

*Concernant la Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE (détenue à 100 % par SOTEB NATIONAL ELEKTRO), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE, contrôlée indirectement, est de 4 721 657 CHF contre 4 487 674 CHF l'an passé et le résultat bénéficiaire de 207 313 CHF contre 289 193 CHF l'an passé.

La Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE a maintenu son bon niveau d'activité chez son principal client, le CERN.

*Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement, est de 1 267 263 euros contre 1 240 814 euros l'an passé et le résultat de 568 832 euros contre 514 896 euros l'an passé.

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL), ainsi que le bâtiment de SERA situé à Chasselay, celui d'IDEM acquis fin 2014 et enfin la construction du siège social à Saint Exupéry qui s'est achevée fin 2015.

*Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, contrôlée indirectement, est de 47 052 713 euros contre 43 564 042 euros l'an passé et le résultat de 3 465 735 euros contre 2 839 564 euros l'an passé.

La Société ARDATEM a continué sa progression, notamment chez son principal client EDF, dont il est devenu un véritable partenaire de référence.

*Concernant la SAS IDEM INDUSTRIE (détenue à 100% par SOTEB), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SAS IDEM INDUSTRIE, contrôlée indirectement, est de 3 759 025 euros contre 4 095 825 euros l'an passé et le résultat de - 152 675 euros contre 57 095 euros l'an passé.

La Société IDEM INDUSTRIE a connu une baisse de son activité, ce qui a entraîné une perte comptable. De nouveaux objectifs ont été fixés à la société pour retrouver le chemin de la croissance et de la rentabilité.

*Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement, est de 10 160 176 euros contre 8 766 386 euros l'an passé et le résultat de 576 819 euros contre 481 502 euros l'an passé ; hors dividendes perçus de la filiale 426 819 contre 471 702 euros.

La Société SEIREL AUTOMATISMES a réalisé une belle année mais avec une pression accrue sur les prix.

*Concernant la SAS SERA (détenue à 100 % par GERAL), l'année 2017 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la SAS SERA, contrôlée indirectement est de 10 809 132 euros contre 10 084 549 euros l'an passé et le résultat est de 646 866 euros contre 680 189 euros l'an passé.

La Société SERA a connu une belle progression grâce à l'export et la rentabilité s'est bien maintenue.

Concernant la Société BONTRONIC (détenue à 100% par GERAL), l'année 2017 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la Société BONTRONIC, contrôlée indirectement, est de 3 100 499 euros contre 2 768 286 euros l'an passé et le résultat est de 142 146 euros contre 216 604 euros l'an passé.

La Société BONTRONIC a réalisé une belle hausse de son activité, mais la rentabilité est en baisse suite à une augmentation des coûts de structure.

Concernant la Société TECHNISONIC (détenue à 100% par ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM), l'année 2017 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la Société TECHNISONIC, contrôlée indirectement, est de 7 062 274 euros et le résultat est de 384 838 euros.

La Société TECHNISONIC a rejoint le groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE en début d'année et a réalisé des performances conformes aux attentes.

## **2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2018 - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.**

2.1. Pour 2018, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit un chiffre d'affaires de l'ordre de 185 M€ et un résultat opérationnel courant dans la moyenne historique.

2.2 Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivants (en KE) :

	CHIFFRE D'AFFAIRES (Hors élimination intra-groupe)
SA GPI	6 400
SAS SOTEB	50 500
SAS GERAL	40 500
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (SUISSE inclus)	6 200
SAS ARDATEM	51 200
SAS SEIREL AUTOMATISMES	9 600
SOCIETE SEIREL ANDORRE	600
SAS SERA	12 100
SAS IDEM INDUSTRIE	4 500
BONTRONIC GMBH	3 500
SAS TECHNISONIC	7 500

2.3. Pour 2018, la Direction attend les tendances suivantes, par pôle d'activité :

Pôle fabrication (GERAL, SEIREL, SERA, BONTRONIC) : légère progression attendue

Pôle installation- maintenance (SOTEB, SOTEB NATIONAL ELEKTRO, IDEM INDUSTRIE) : légère progression attendue  
 Pôle énergie (ARDATEM, TECHNISONIC) : progression organique de 8 % attendue.

### **3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

#### 3.1 Les risques liés aux activités industrielles

##### - Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques des entreprises industrielles du Groupe est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

##### - Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction du Groupe qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, la Santé, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du Groupe.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

- . La certification ISO 9001 version 2015, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication).
- . La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour toutes les agences SOTEB ainsi que pour les sociétés ARDATEM, SEIREL et IDEM.
- . La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant les sociétés ARDATEM et IDEM.
- . La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle – EDF), concernant la société ARDATEM et IDEM.
- . La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB pour la conception, l'étude et la réalisation, dans tous locaux et emplacements, de travaux d'installations d'équipements électriques, mention Automatismes.
- . La certification APSAD I7 – F7 couvrant l'ensemble de SOTEB et ARDATEM pour les activités d'Installation et de Maintenance en Détection Incendie.
- . La certification QUALIFOUDRE couvrant SOTEB Bourg En Bresse pour des installations de niveau complexe.
- . La certification ISO 50001 (Management de l'Energie) pour SOTEB et ARDATEM.

Sous l'autorité des Directions de Divisions avec l'appui d'une expertise Groupe, plusieurs Responsables QSSE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a mis en place depuis plusieurs années l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications ROHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL continue d'être un excellent outil d'Amélioration pour la maîtrise et le suivi de nos impacts environnementaux.

Notre école interne de formation ANTA basée à Bourg Saint Andéol (Ardèche) met également l'accent sur le respect de la réglementation pendant la vie professionnelle pour chaque salarié.

### 3.2 Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour leurs achats.

### 3.3 Risques d'espionnage industriel

Le Directoire veille au respect du principe de confidentialité par l'ensemble des salariés du Groupe et prend toutes les précautions nécessaires pour maîtriser le risque d'espionnage industriel.

### 3.4 Risques numériques

Les activités du Groupe, ses savoir-faire et plus largement ses relations avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs etc...) dépendent d'un fonctionnement de plus en plus dématérialisé et numérique. Ce fonctionnement s'appuie sur des systèmes d'information et de réseaux de communication interdépendants.

Cette transformation numérique poursuivie par le Groupe accentue son exposition aux risques liés à la confidentialité des données et la disponibilité des systèmes et applications informatiques. En matière de confidentialité des données, le renforcement des attentes et exigences de protection ajoute à ces risques celui de la non-conformité réglementaire.

L'ensemble de ces risques augmente en intensité du fait de la sévérité et de la fréquence des attaques numériques (risques cyber, piratage des données ...). Ces attaques peuvent avoir des impacts très larges sur l'activité industrielle (production) et l'image du Groupe (usurpation d'identité, diffusion de fausses informations).

Ce contexte en constante et rapide évolution requiert de renforcer de façon continue les dispositifs du Groupe en matière de prévention, de surveillance et de capacité de réaction dans les domaines et activités prioritaires.

Ainsi, la protection des données et des applications informatiques du Groupe fixe les règles fondamentales d'identification des enjeux de Sécurité Numérique et de traitement des risques associés.

Le Service en charge de la Sûreté Numérique, rattaché à la DSI, s'appuie sur des ressources dédiées.

Il anime et contrôle le déploiement de cette politique à partir d'une évaluation des risques régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution des menaces.

#### **4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVE A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables, et sur un système de reporting comptable et de gestion cohérent, dont les données sont uniques et alimentent à la fois la consolidation globale du groupe et les analyses par entité sous la responsabilité des directions opérationnelles.

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales et sous-filiales et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

#### **4.1 Organisation générale du contrôle interne**

##### 4.1.1 Les acteurs

###### a) Les acteurs internes

Le Directoire, le Directeur des Comptabilités, le Directeur Administratif et de Gestion, le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le Directeur des Comptabilités du Groupe, expert-comptable diplômé. Le Directeur des Comptabilités du Groupe a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par :

. La mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire.

En début d'année est établi un budget de chiffre d'affaires et de marge de production par filiale et sous-filiale.

Tous les mois, chaque filiale et sous filiale arrête un compte d'exploitation y compris au niveau des divisions et des sections sous la supervision du Directeur Administratif et de Gestion du Groupe et du Directoire.

Tous les trimestres, il est présenté au Conseil de Surveillance un rapport d'activité et une situation de chaque filiale et sous-filiale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de chaque filiale et sous-filiale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions des filiales et sous-filiales au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement et la stratégie commerciale sont définis avec les responsables des divisions et des filiales et sous-filiales, et décidés par le Directoire avec autorisation éventuelle du Conseil de Surveillance.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux des filiales et sous-filiales susceptibles de générer des risques significatifs.

. La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le Président du Conseil de Surveillance, en dehors des réunions de celui-ci, est tenu régulièrement informé de la marche du Groupe et de ses résultats ou difficultés.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

b) Les acteurs externes :

– Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales ou sous-filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

– Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales ont recours à des prestataires extérieurs spécialisés.

## **4.2 Mise en œuvre du contrôle interne**

### 4.2.1 Les procédures d'achat et de vente

#### - Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction du Groupe et/ou des Directeurs de division.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

#### - Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction du Groupe au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture EULER-HERMES suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction administrative et de gestion du Groupe et des chargés de clientèle concernés.

### 4.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du Groupe. Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place.

Le Groupe dispose de trois auditeurs internes qui mensuellement audient l'intégralité des encours des filiales et sous-filiales et rendent compte au directeur administratif et de gestion qui rend compte au Directoire. Chaque mois, sont auditées de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable de centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement. Les stocks sont suivis par informatique avec un comptage physique en fin d'exercice (inventaire).

## **5. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les sociétés achètent et vendent en Euros à 95% ; elles supportent donc peu de risque de change.

Il n'y a pas d'observation particulière sur ce thème.

## **6. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Les faits marquants depuis la clôture de l'exercice sont :

- La prise de participation par notre Société, à hauteur de 49 % du capital de la Société **ETUDE**

**ET REALISATION D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET INFORMATIQUES, en abrégé ER3I**, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 588 300 €, dont le siège social est fixé 1 bis rue de l'Ornain – 54520 LAXOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 382 399 996, qui a pour activité : prestations industrielles techniques et commerciales en matière d'électricité d'automatismes et d'informatiques industriels, exploitation et gestion de toute installation dans le domaine hydroélectrique ou ayant un rapport avec l'activité principale de la société maintenance industrielle.

- La constitution d'une société filiale de la Société GERAL, sous le nom GERAL Middle East FZE, enregistrée auprès de la Zone Franche de Dubaï Silicon Oasis à Dubaï (Emirats Arabes Unis), qui a pour activité le développement d'activités d'études, ingénierie, conception, mise en service, gestion de projets, et, plus généralement, toutes services afférents aux constructions électriques et travaux industriels.

## **7. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

## **8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE ET PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Conformément aux dispositions des articles R225-104 et R225-105 du code de commerce et pris en application de l'article L225-101-1 alinéa 4 du code de commerce nous vous donnons les informations suivantes.

### **8.1 Note méthodologique**

#### **8.1.1 Organisation et méthode du reporting**

Pour cette cinquième année de publication, les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Social, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité) et par sites et entités (France et Suisse sauf contre-indication). Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe.

#### **8.1.2 Périmètre et période du reporting**

Le groupe s'entend de la société mère et des filiales consolidées par intégration globale. Ce périmètre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les données sociales, sociétales et environnementales sont donc publiées sur un périmètre qui est conforme au périmètre et à l'exercice de consolidation comptable au 31.12.2017. Néanmoins, dès lors qu'une société entre dans le périmètre du groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées en N+1. En revanche, les données environnementales et sociétales sont intégrées dès l'année d'acquisition. La société

Technisonic, ayant rejoint le groupe au 01.01.2017, ses données sociales seront intégrées l'année prochaine.

Deux exceptions à ces règles sont néanmoins à noter :

- la société Bontronic (représentant 1,34 % des effectifs groupe publiés), bien qu'intégrée en Août 2015, est exclue du périmètre des données sociales car l'outil de suivi des données groupe n'a pas encore été totalement déployé dans cette filiale.
- la société Seirel Andorre (représentant 0,7 % des effectifs groupe publiés), dont le groupe a pris la participation exclusive en janvier 2017, est exclue du périmètre des données environnementales car ses activités (transports par câble) sont considérées comme non-significatives.

### **8.1.3 Pertinence des indicateurs retenus**

Le choix des indicateurs pertinents a été mené par l'équipe de rédaction du rapport, à savoir la Direction Générale, les services RH et QSE ainsi que la Direction des Comptabilités.

La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Au vu des activités du Groupe, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport :

- utilisation des sols : le Groupe n'exploite les sols dans le cadre de ses activités, y compris industrielles, et apporte un soin particulier à préserver les extérieurs de ses sites.
- nuisances sonores : les sites de la société sont gérés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en limite de propriété ou pour ses salariés.
- consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation : les activités de fabrication du Groupe n'entraînent pas de transformation de matières premières.
- mesures de prévention, de réduction des rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement : l'impact environnemental du Groupe reste réduit et les risques liés à celui-ci sont limités.
- lutte contre le gaspillage alimentaire : non concerné au regard de l'activité du Groupe. Par ailleurs, la société ne possède pas de restaurant d'entreprise.
- provision et garantie pour risques en matière d'environnement : aucune provision ou garantie pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes du Groupe.
- mesures prises pour développer ou préserver la biodiversité : aucune action spécifique en la matière n'a été mise en place.

#### **8.1.4 Précisions méthodologiques**

##### ***Référentiels de reporting***

Pour fiabiliser le processus de reporting, le groupe a rédigé un protocole clarifiant les définitions de chacun des indicateurs sociaux et environnementaux. Il est connu des responsables environnement et RH en charge de collecter les données. Ce référentiel est mis à jour régulièrement pour prendre en compte les commentaires des contributeurs et les réajustements de définitions nécessaires.

Les informations sociétales ne sont pas formalisées de manière uniforme dans un référentiel de reporting. Elles s'appuient sur les données de suivi d'activité des différentes filiales et directions du Groupe.

##### ***Collecte et consolidation des données***

La majorité des indicateurs suivis par le groupe permet de répondre aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, telles que stipulées dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012. Des indicateurs propres au groupe permettent entre autre d'accroître la pertinence de l'information (ex. turnover).

Après avoir été saisies par les entités, les données sociales sont collectées au niveau groupe par l'intermédiaire du progiciel SAP (et ses requêtes pré paramétrées). L'outil est déployé dès lors qu'une entité intègre le groupe.

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité de service et, accessoirement, de fabrication. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (Global Reporting Initiative), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique et à la taille du groupe. Les entités transmettent à la société mère leurs données environnementales par l'intermédiaire des responsables QSE locaux via des fichiers en général standardisés au sein du groupe.

Les données sociétales sont collectées au cours de l'année lors d'entretiens et d'échanges entre les filiales et les directions centrales.

À chaque palier, les données font l'objet d'un traitement, d'une analyse par les responsables comptables, RH et QSE locaux et d'une consolidation suivant une procédure et des critères clairement définis.

##### ***Contrôle interne sur les données***

Chaque entité collectant et intégrant ses données est responsable de la validation des indicateurs fournis en procédant à leur contrôle.

Une fois l'ensemble des données collectées, les directions centrales effectuent un contrôle global, à partir des données de l'exercice précédent et par comparaison entre les entités qui garantit ainsi l'exactitude et la cohérence de l'ensemble. Lorsque des variations significatives sont observées, le groupe interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données.

### 8.1.5 Démarche de vérification externe

Ces informations sociales, sociétales et environnementales ont fait l'objet de travaux de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS, membre du réseau Mazars SA Commissaire aux comptes de notre Société, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sous le numéro 3-1321 dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

## 8.2 Informations sociales

Dans un secteur caractérisé par une forte concurrence, la politique des ressources humaines du groupe se doit d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière d'emploi et d'employabilité. La philosophie sociale du groupe place l'épanouissement des Hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise et en fait sa première énergie.

### 8.2.1 Emploi

#### Effectifs (CDI+CDD) total et répartition par sexe, âge et zones géographiques

	Au 31.12.2017		Au 31.12.2016		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
<b>Total Groupe*</b>	<b>1420</b>	<b>100%</b>	<b>1339</b>	<b>100%</b>	<b>+81</b>	<b>+6,05%</b>
Dont France	1363	95,99%	1289	96,27%	+74	+5,74%
Dont Suisse	57	4,01%	50	3,73%	+7	+14%

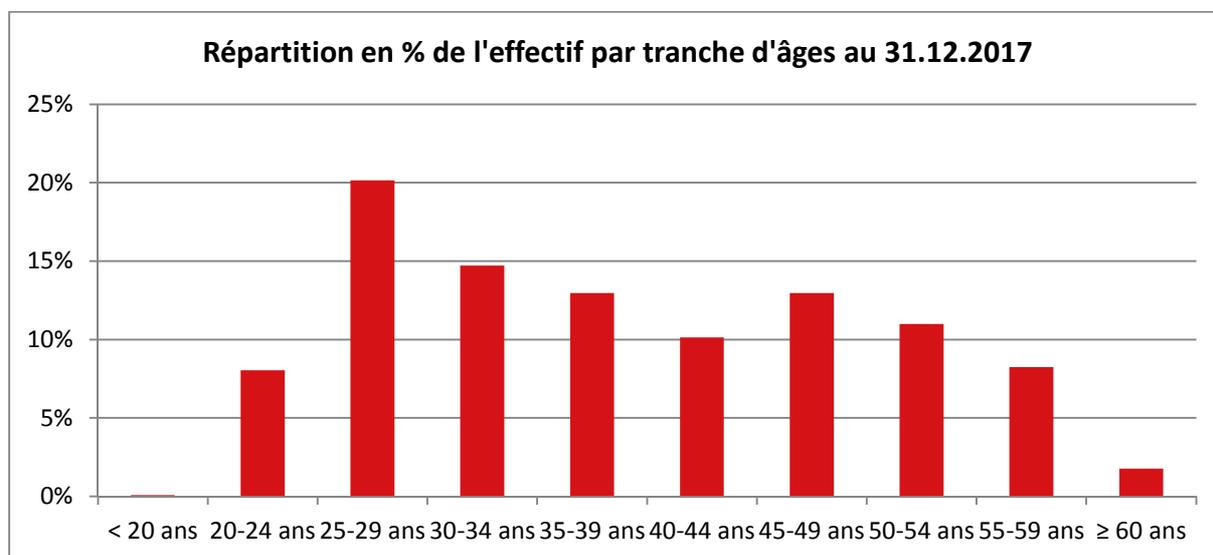
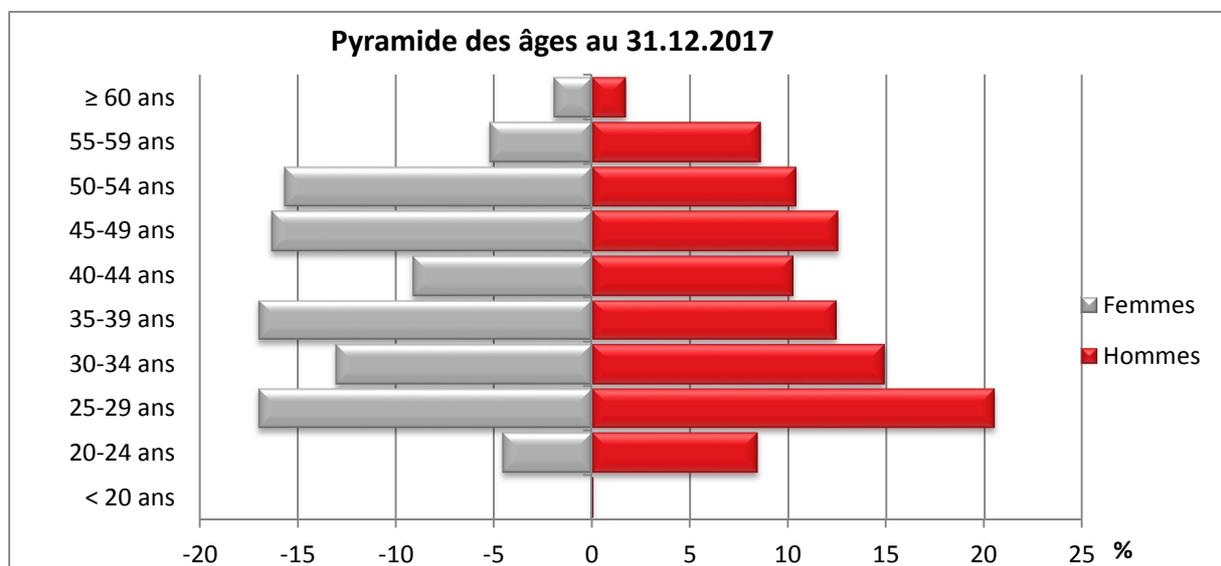
\* Effectifs hors alternants, hors Bontronic, Technisonic et Seirel Andorre

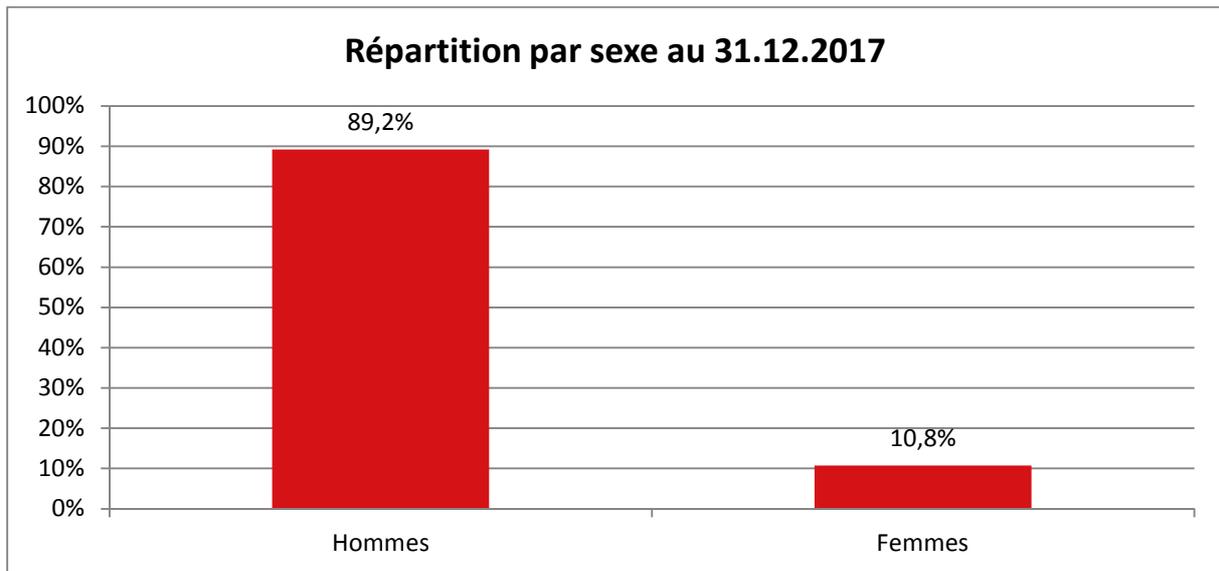
	Au 31.12.2017		Au 31.12.2016		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
<b>Total Groupe*</b>	<b>1420</b>	<b>100%</b>	<b>1339</b>	<b>100%</b>	<b>+81</b>	<b>+6,05%</b>
Dont hommes	1267	89,23%	1199	89,54%	+68	+5,67%
Dont femmes	153	10,77%	140	10,46%	+13	+9,29%

\* Effectifs hors alternants, hors Bontronic, Technisonic et Seirel Andorre

**Pyramide des âges du Groupe au 31 décembre 2017 (Effectifs CDI+CDD):**

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		% de l'effectif
< 20 ans	1	0	< 20 ans	0,08%	0	< 20 ans	0,07%
20-24 ans	107	7	20-24 ans	8,45%	4,58%	20-24 ans	8,03%
25-29 ans	260	26	25-29 ans	20,52%	16,99%	25-29 ans	20,14%
30-34 ans	189	20	30-34 ans	14,92%	13,07%	30-34 ans	14,72%
35-39 ans	158	26	35-39 ans	12,47%	16,99%	35-39 ans	12,96%
40-44 ans	130	14	40-44 ans	10,26%	9,15%	40-44 ans	10,14%
45-49 ans	159	25	45-49 ans	12,55%	16,34%	45-49 ans	12,96%
50-54 ans	132	24	50-54 ans	10,42%	15,69%	50-54 ans	10,99%
55-59 ans	109	8	55-59 ans	8,60%	5,23%	55-59 ans	8,24%
≥ 60 ans	22	3	≥ 60 ans	1,74%	1,96%	≥ 60 ans	1,76%
Totaux	1267	153	Totaux	100%	100%	Total	100%





### Les embauches et les licenciements

	Effectifs au 31.12.2016	Entrées CDI 2017*	Entrées CDD 2017	Sorties 2017	Effectifs au 31.12.2017
<b>Total Groupe*</b>	<b>1339</b>	<b>190</b>	<b>79</b>	<b>188</b>	<b>1420</b>
Dont France	1289	183	77	186	1363
Dont Suisse	50	7	2	2	57

\* Effectifs hors alternants, hors Bontronic, Technisonic et Seirel Andorre

### Les motifs de départ sont les suivants :

	Nombre	%
Démissions	89	47,34
Licenciements	8	4,26
Fin de CDD	45	23,94
Ruptures conventionnelles	23	12,23
Départs volontaires (retraite)	13	6,91
Fin de période d'essai	9	4,79
Divers*	1	0,53
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>100</b>

\*Décès du salarié hors cadre professionnel

### Le turnover est le suivant (sur 3 ans) :

Un turnover sous sa forme brute n'est en aucun cas synonyme de difficulté à fidéliser les salariés, c'est un indice qui permet de mesurer un "taux de perturbations" (flux sortants et entrants) consommant de la ressource organisationnelle à l'entreprise.

Notons que les alternants et apprentis ne sont pas traités dans cette statistique.

Un turnover "maison" que nous appellerons "subi" a donc été élaboré afin de suivre plus finement ce que nous pouvons qualifier de « taux d'échec » à la fidélisation/intégration de nos collaborateurs.

Par ailleurs, nous observons une augmentation mécanique du turnover Académique sur 2015 qui s'explique notamment par l'intégration d'IDEM au sein du périmètre analysé avec 40 nouvelles entrées.

Les formules de calcul retenues sont les suivantes :

Formule turnover "académique" = (entrées+sorties) / 2 / effectif en début de période observée \* 100 (incluant CDI, CDD, retraites)

Formule turnover "subi" = sorties uniquement en CDI / effectif en début de période observée (hors alternant)

	2015	2016	2017
Entrées CDI + CDD*	258	191	269
Entrées uniquement CDI	205	149	190
Sorties CDI + CDD + retraites	187	176	188
Sorties uniquement CDI (hors retraite)	118	124	127
Effectif début de période (hors alternants)	1253	1324	1339

	2015	2016	2017
<b>Turnover Académique</b>	17,76%	13,86%	17,06%
<b>Turnover Subi</b>	9,42%	9,37%	9,48%

\* Dont intégration IDEM en 2015 : +40 CDI

### Les Rémunérations et leurs évolutions

	2017	2016
<b>Masse salariale (a) *</b>	<b>55 999 241 €</b>	<b>50 311 254 €</b>
Charges sociales (CICE Inclus)	21 722 615 €	19 724 525 €
Participation	1 515 060 €	1 018 207 €
Interim	8 683 190 €	7 399 727 €
IDR	337 059 €	329 695 €
<b>Charges de personnel (b)</b>	<b>88 257 165 €</b>	<b>78 783 408 €</b>
Effectifs moyen hors interim ©	1 527	1 426
<b>Remunération annuelle Moyenne (a)/©</b>	<b>36 673 €</b>	<b>35 281 €</b>

\*incluant BONTRONIC depuis 2016 et TECHNISONIC et SEIREL ANDORRE en 2017

	2017	2016
Augmentation Globale	2,78%	2,20%

Le mode de calcul de l'augmentation globale se fait en déterminant la variation de salaire mensuel prime d'ancienneté incluse entre le mois de Décembre N-1 et le mois de Décembre N pour le personnel présent au 31 décembre N et N-1.

## 8.2.2 Organisation du travail

### Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de travail est de 39h pour les salariés à temps plein de la société SEIREL, de 38 heures pour les sociétés SOTEB, GERAL, SERA et GPI et de 35 heures pour les sociétés ARDATEM, SNE et IDEM INDUSTRIE. Le recours au temps partiel est non significatif. Le personnel sédentaire est soumis aux horaires collectifs du groupe alors que le personnel productif est soumis aux horaires collectifs des clients chez qui ils interviennent.

Toutefois, une modulation du temps de travail est en place au sein d'IDEM INDUSTRIE et SNE pour les non-cadres.

### Absentéisme

Formule du taux d'absentéisme = (nombre de jours de travail perdus / nombre de jours de travail théoriques) X 100

Le nombre de jours de travail perdus correspond aux nombres de jours ouvrés d'arrêt maladie et aux nombres de jours d'arrêt pour accident.

Pour chaque établissement le détail des absences selon les rubriques taux d'absentéisme, nombre de jours de maladie et nombre de jours d'accidents est le suivant :

		ABSENTEISME				
		2013	2014	2015	2016	2017
ARDATEM	Taux Absent.	2,52%	2,85%	2,51%	2,82%	2,97%
	Jours maladie	2671	3406	3445	4028	4273
	Jours accidents	291	332	20	9	132
SOTEB BOURG	Taux Absent.	1,62%	2,51%	3,20%	3,98%	3,16%
	Jours maladie	797	911	1431	1906	1406
	Jours accidents	126	556	415	244	193
SOTEB TAVAUXX**	Taux Absent.	pas de données	pas de données	pas de données	pas de données	2,87%
	Jours maladie	pas de données	pas de données	pas de données	pas de données	150
	Jours accidents	pas de données	pas de données	pas de données	pas de données	0
SOTEB GRENOBLE	Taux Absent.	2,10%	2,08%	2,80%	4,89%	4,57%
	Jours maladie	223	251	355	675	630
	Jours accidents	35	2	12	57	80
SOTEB ANNECY	Taux Absent.	1,75%	3,18%	3,57%	1,49%	2,61%
	Jours maladie	268	500	493	282	432
	Jours accidents	25	41	155	8	0
SOTEB DECINES	Taux Absent.	3,11%	3,02%	2,53%	2,16%	3,06%
	Jours maladie	1071	925	851	784	1190
	Jours accidents	69	98	58	27	7
SERA	Taux Absent.	2,32%	2,06%	2,95%	2,72%	3,81%
	Jours maladie	464	430	641	513	831
	Jours accidents	32	16	0	65	6
GERAL 1	Taux Absent.	2,25%	1,35%	1%	1,63%	1,76%
	Jours maladie	451	246	190	349	458
	Jours accidents	0	25	0	29	20
GERAL 2	Taux Absent.	2,00%	4,03%	3,21%	3,08%	5,04%
	Jours maladie	389	817	627	319	487
	Jours accidents	0	1	0	0	9
GERAL 3 (+4)	Taux Absent.	2,09%	4,92%	5,58%	4,29%	4,14%
	Jours maladie	250	647	788	1012	1304
	Jours accidents	0	0	16	15	87
SEIREL	Taux Absent.	1,05%	2,13%	1,89%	3,45%	3,98%
	Jours maladie	114	174	170	356	458
	Jours accidents	19	29	10	0	0
SNE	Taux Absent.	3,43%	1,46%	3,10%	0,67%	2,23%
	Jours maladie	344	114	144	44	128
	Jours accidents	0	16	90	12	94
IDEM	Taux Absent.	pas de données	pas de données	2,15%	2,70%	1,40%
	Jours maladie	pas de données	pas de données	240	328	152
	Jours accidents	pas de données	pas de données	22	5	0
GPI Holding	Taux Absent.	1,57%	1,64%	0,27%	0,82%	2,27%
	Jours maladie	63	85	15	49	137
	Jours accident	0	0	0	0	0

\*Année d'acquisition d'IDEM 2014

\*\*Séparation des effectifs agence Bourg en Bresse et Tavaux en 2017.

Hors Suisse, Soteb Siège, Bontronic, Technisonic et Seirel Andorre

### 8.2.3 Relations sociales

#### Dialogue social

Mensuellement, chaque société du groupe organise des réunions du comité d'entreprise et une réunion des délégués du personnel. Par ailleurs des communications sont régulièrement faites via les panneaux d'affichage sur site. Enfin le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, qui se réunit au minimum tous les trimestres, contribue également au dialogue social.

Par ailleurs, comme la loi le lui oblige, le groupe a établi pour les sociétés concernées un plan d'égalité hommes-femmes.

### Accord collectif

Hormis les accords collectifs qui s'imposent au groupe, par l'intermédiaire des conventions collectives, il existe deux accords collectifs en vigueur dans le groupe portant sur la réduction du temps de travail pour les sociétés IDEM INDUSTRIE, SNE.

Il existe également depuis 2016 pour la société SERA un accord portant sur la durée du travail.

Par ailleurs, un accord portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été établi au sein de la société GERAL en 2016 pour une durée de 3 ans.

Aucun accord collectif n'a été signé en 2017.

### **8.2.4 Santé et sécurité**

Au sein des sociétés du groupe, tout nouveau salarié (intérimaire compris) est informé des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Au cours de la formation du nouvel entrant, celui-ci reçoit un livret d'accueil récapitulant notamment les règles fondamentales. Il est sensibilisé aux conditions d'emploi dans l'entreprise notamment au port des EPI (Equipement de Protection Individuelle) et à la nécessité de travailler en sécurité. Des formations spécifiques aux risques sont d'ailleurs délivrées régulièrement. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail se réunit plusieurs fois par an (trimestriellement au minimum) pour veiller aux conditions de sécurité des salariés.

L'accidentologie se répartit comme suit sur les trois dernières années :

	2017	2016	2015*
Nombre d'accident du travail avec arrêt	23	18	24
Nombre de journées perdues	723	547	465
Taux de fréquence (a)	10,01	8,05	11,33
Taux de gravité (b)	0,31	0,24	0,22
Nombre d'accident du travail mortel	0	0	0

(a) Nombre d'accidents du travail avec arrêts par millions d'heures travaillée

(b) Nombre de jours d'arrêt de travail par milliers d'heures travaillées

*Hors Suisse, Bontronic, Technisonic et Seirel Andorre*

*\*Intégration de GPI Holding dans la statistique depuis 2015.*

Par ailleurs, le groupe a eu connaissance de deux maladies professionnelles en 2017 : une au sein de la société SOTEB et une à GERAL.

En outre, le groupe n'a signé aucun accord avec les organisations syndicales ou le comité d'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

### **8.2.5 Formation**

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation. Chaque année, un plan de formation est défini pour l'ensemble des catégories de personnel et porte principalement sur des dépenses de formations techniques/outils, de recyclages (i.e de remise à niveau et de reconversion), d'habilitations et de langues étrangères.

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'heures de formation*	37 874	32 057	31 288	26 610	31 833
Nombre de personnes formées*	1 205	1 062	1 042	916	903
Montant des dépenses de formation (coût pédagogique + salaires chargés)*	2 081 916€	1 718 266€	1 675 560€	1 352 607€	1 468 305€

\*Hors Bontronic, Technisonic, Seirel Andorre, hors alternant et coût de l'alternance.

2017 est une année record pour le Groupe en matière de Formation avec plus de 2M€ investis dans le développement des compétences de nos salariés et le maintien de leur employabilité. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse des dépenses entre 2016 et 2017 :

- L'augmentation du nombre d'heures de formation avec 5 817 heures de plus qu'en 2016.
- Les dépenses en formations réglementaires sont dans les mêmes proportions qu'en 2016.
- Une forte augmentation des dépenses en formations techniques sur la plupart des filiales du groupe : +346K€ entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, le groupe dispose de son propre centre de formation qui a pour vocation de former à la fois son personnel mais également celui de ses clients aux métiers du nucléaire.

## 8.2.6 Egalité de traitement

### Mesure d'égalités Hommes – Femmes

Chaque société du groupe concernée par cette mesure a mis en place un plan d'action fixant les objectifs à atteindre sur ce sujet.

Les objectifs sont les suivants :

- dans la mesure du possible favoriser la mixité des embauches.
- diminuer l'écart de formation entre les hommes et les femmes.
- réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

### Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Sur l'année 2017, le groupe a employé 43 salariés reconnus travailleurs handicapés dont 8 en intérim. Par ailleurs le groupe, dès que cela est possible, a recours à des ateliers protégés notamment pour des travaux de prestation (achat fournitures, prestation de ménage et d'entretien des espaces verts).

Société	Nombre de travailleurs handicapés en 2017	Nbr d'unités bénéficiaires issues de la sous-traitance en 2017
SOTEB	15	0,16
SOTEB NE	2	0
IDEM	0	0,06
ARDATEM	13	4,48
GERAL	13	0,18
SERA	0	0,04
GPI Holding	0	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>4,95</b>

Le groupe sensibilise depuis plusieurs années ses managers sur le recrutement et l'insertion de personnes en situation de handicap. Nous observons l'évolution suivante :

	2017	2016	2015	2014
Nbr de travailleurs handicapés employés dans l'année au sein du groupe	43	40	34	33

### **Politique de lutte contre la discrimination**

Une attention particulière est portée, afin qu'aucun critère (origines, race ou religion) ne vienne interférer dans le processus de gestion des ressources humaines tel que le recrutement ou l'évolution de carrière.

Le groupe considère également comme stratégique l'intégration de jeunes en alternance et en stage en vue d'embauche afin de les former à nos métiers et nos valeurs.

Ainsi afin de renforcer sa politique de lutte contre la discrimination, le groupe a établi une charte sur les bonnes pratiques en matière de recrutement qui a été diffusée à l'ensemble des salariés susceptibles de recruter. Une partie de cette charte est pleinement consacrée au sujet de la discrimination :

*« Nous nous engageons à observer une égalité de traitement des candidat(e)s et à promouvoir l'égalité des chances au sein de notre entreprise.*

*L'entreprise s'engage à être respectueuse de la vie privée du candidat et ne pratiquer aucune discrimination fondée sur l'origine, le sexe, l'âge, l'apparence physique, le handicap, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, les opinions politiques ou toute autre distinction citée dans l'Article L 1132-1 du Code du travail.*

*Nous n'évaluons les candidat(e)s et ne formulons nos appréciations qu'au regard de leur savoir-faire et savoir-être, en relation avec le poste à pourvoir. Nous nous soumettons à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité dans le traitement des candidatures. Nous nous interdisons d'utiliser les informations que nous recevons à d'autres fins que nos actions de recrutement. »*

### **Respect des conventions internationales**

Le groupe de par ses activités principalement basées en France respecte le droit français qui découle des conventions fondamentales de l'OIT, dont notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, sur l'élimination du travail forcé et de l'abolition effective du travail des enfants.

## **8.3 Informations environnementales**

### **8.3.1 Politique générale en matière environnementale**

#### **Organisation de la société**

Le métier du groupe, l'automatisme et les équipements électriques, est peu polluant. Le groupe a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et s'inscrit dans une démarche très active en matière de protection de l'environnement.

Chaque établissement est doté d'une structure adaptée en termes de ressources QSE, comprenant a minima un Responsable QSE et complété si besoin d'un ou plusieurs techniciens. En 2017, les sociétés SOTEB, GERAL, SERA, SOTEB NATIONAL ELEKTRO ont été certifiées ISO 9001 version 2015 et les audits de certification d'ARDATEM, IDEM et SEIREL sont prévus en 2018. De plus, notre filiale GERAL, la plus exposée en matière d'environnement, répond depuis plusieurs années à l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications RoHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 et renouvelée dernièrement en 2017 (sous la version 2015) continue d'être un excellent outil d'amélioration pour la maîtrise et le suivi de ses impacts environnementaux.

Enfin, depuis le second semestre 2015, les sociétés SOTEB et ARDATEM ont engagé des démarches visant la mise en place d'un Système de Management de l'Energie répondant aux exigences de la norme ISO 50 001. Ces démarches ont été couronnées de succès puisque la société SOTEB a obtenu la certification le 24/05/2016 et ARDATEM le 03/06/2016. Il s'agit pour ces sociétés de répondre non seulement à leurs obligations réglementaires mais également à travers cette certification ISO 50 001 de s'inscrire dans une dynamique forte vis-à-vis de leurs clients en les accompagnant dans leur propre démarche d'optimisation énergétique.

#### **Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

La Direction du groupe considère que sa plus grande richesse est l'Homme. De ce fait la sécurité, l'hygiène, l'environnement et la qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du groupe. Un budget important est attribué chaque année aux actions de formation pour ces aspects (techniques, formations à la Directive RoHS, à la sécurité et sûreté nucléaire, aux risques chimiques, ISO 50001, ...), et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes. En 2017, le groupe a consacré un peu plus de 586K€ (coûts pédagogiques + salaires chargés) représentant plus de 10 000 heures de formation.

### **Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions**

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'amélioration continue.

Dans chaque agence, sous l'autorité du Directeur de Divisions et avec l'appui d'une expertise groupe, les responsables QSE assurent l'animation du système et le respect de nos procédures.

De surcroît, nos investissements en matériels de protections collectives et individuelles sont autant de facteurs contributifs à la réduction des risques inhérents à nos activités.

### **8.3.2 Economie Circulaire**

#### **Prévention et gestion des déchets**

- Les mesures de prévention de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets.

La majorité des activités du groupe se déroule sur les sites de nos clients, ce qui limite considérablement l'empreinte environnementale devant être gérée par le biais de procédures internes. Nous nous conformons aux exigences souvent fortes de nos clients majoritairement industriels et, si nécessaire, nous renforçons le dispositif prévu par l'apport de nos propres procédures. Nos activités sont faiblement impactantes sur l'environnement, seule notre filiale GERAL de par son activité d'assemblage nécessite des procédures particulières visant à encadrer les aspects environnementaux.

Les activités de fabrication de GERAL 2 sont d'ailleurs encadrées par une certification ISO 14001 depuis 2008 qui a permis d'optimiser la gestion de nos déchets ainsi que nos consommations d'énergie, et de sensibiliser le personnel à l'importance de leurs gestes au quotidien sur ce thème.

L'ensemble des filiales traite les différents déchets dangereux ou non dangereux (en particulier les DEEE), un prestataire récupérant régulièrement lesdits déchets. Le cas échéant, ils sont envoyés vers des centres agréés ou sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets. Des actions continues sont menées sur chaque site pour limiter les déchets.

La gestion des déchets fait partie intégrante de la notion d'économie circulaire. A ce titre, les déchets type papier, verre, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet de collecte et recyclage. Le carton est compacté et recyclé.

#### **Utilisation durable des ressources**

De par notre activité, le groupe consomme peu de ressources et n'a pas recours à des matières premières de façon significative. Il n'est donc pas soumis aux contraintes locales en matière d'eau et n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Les consommations de ressources au niveau du groupe sont les suivantes :

	2017	2016
Consommation d'eau en mètres cubes	4 230	3 628
Consommation d'électricité en Kwh	2 584 019	2 516 666
Consommation de gaz en Kwh	1 033 013	606 135

Les consommations d'énergies sont calculées sur la base des facturations des fournisseurs et d'estimation en cas de facturation non reçue en date de reporting, à défaut il s'agit de relevés de compteurs. Ces données ne prennent pas en compte les entités pour lesquelles ces consommations relèvent des charges locatives. Ainsi, elles concernent :

- Consommation d'eau : ARDATEM, SOTEB, SERA, GERAL, SEIREL, GPI, SNE, BONTRONIC, TECHNISONIC (hors SNE Suisse, Rothonne, IDEM),
- Consommation d'électricité : ARDATEM, SERA, GERAL, SOTEB, GPI, SEIREL, IDEM, BONTRONIC, TECHNISONIC (hors SNE, SNE Suisse et Rothonne),
- Consommation de gaz : seules les sociétés SERA, GERAL, IDEM, BONTRONIC, TECHNISONIC sont concernées.

La consommation de fuel n'est pas significative (environ 5000L) et concerne uniquement un réapprovisionnement au titre d'un site de GERAL ; le recours au fuel tend à disparaître au sein du Groupe.

A titre d'exemple, afin de maîtriser davantage ses dépenses énergétiques, la société GERAL s'est dotée d'équipements spécifiques, tels qu'une pompe à chaleur et d'une climatisation réversible sur certains de ses bâtiments.

### 8.3.3 Changement climatique

#### Rejet de gaz à effet de serre

Aucune contrainte légale ou réglementaire n'affectant spécifiquement le groupe, ce dernier ne dispose pas à ce jour d'outils de mesure des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, de par notre activité, l'impact de notre groupe en termes de rejet de gaz à effet de serre nous semble peu important. En effet, nos activités de fabrication n'entraînent pas de transformation de matière première, les émissions du scope 1 sont donc extrêmement faibles voire inexistantes. Nous pouvons malgré tout identifier les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe : les déplacements des collaborateurs (scope 3) ainsi que la consommation d'électricité (soit 167 186 kg CO<sub>2</sub>)\*, de gaz (soit 251 022 kg CO<sub>2</sub>)\* et de fioul (scope 2).

Néanmoins, plusieurs actions ont été engagées afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Par exemple, la liste des véhicules proposés aux salariés a été revue en tenant compte des critères suivant :

- marques françaises
- consommation de carburant
- puissance fiscale et puissance réelle
- rejet de CO<sub>2</sub>.

\*Rejet de CO<sub>2</sub> calculé sur la base des consommations et périmètre indiqués au paragraphe 8.2.2 – Utilisation durable des ressources.

#### Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour, compte tenu des faibles rejets de gaz à effet de serre liés à son activité, le groupe n'entreprind pas de démarche spécifique sur ce thème.

## **8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

### **8.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

Le groupe, pour son développement et son activité, a fait le choix d'investir quasi intégralement en France. En conséquence l'impact territorial du groupe est localisé en France. Notre implantation régionale et notre politique en matière de recrutement nous conduit à recruter principalement près de nos implantations régionales et/ou près des sites de nos principaux clients.

Le groupe fait appel quasi exclusivement à des fournisseurs et prestataires locaux ou nationaux.

Le groupe est également majoritairement propriétaire de ses locaux.

### **8.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Le groupe s'engage dans des actions de partenariat et s'efforce de créer des partenariats forts avec les établissements d'enseignement formant les jeunes à nos métiers. A titre d'exemple, nous avons construit avec l'AFPMA et l'AFPM une relation solide et durable permettant chaque année l'intégration dans nos effectifs de jeunes formés à nos métiers. Ainsi, la taxe d'apprentissage est chaque année discutée et distribuée aux partenaires les plus dynamiques qui contribuent à la formation de nos futurs collaborateurs.

De même, depuis plusieurs années, la société ARDATEM a mis en place un partenariat avec le Lycée André Malraux basé à Montereau Fault Yonne (77) dans le but de recruter sous forme de contrat de professionnalisation des jeunes en Licence spécialisée dans la maintenance nucléaire.

Ayant de forts besoins en personnel et ne parvenant pas à recruter sur des compétences techniques de plus en plus pénuriques, la société GERAL a travaillé avec des acteurs locaux afin de trouver une solution. Un partenariat a été mis en place entre GERAL, l'agence Pôle Emploi du secteur, deux agences de travail temporaire ainsi qu'un organisme de formation, dans le but d'identifier des demandeurs d'emploi non qualifiés mais motivés à l'idée d'être formés en filerie et au montage de cartes électroniques. Huit personnes ont été sélectionnées sur les 48 demandeurs d'emploi intéressés par cette reconversion professionnelle et quatre ont été recrutées à l'issue de la formation par GERAL.

Par ailleurs, le groupe participe chaque année à plusieurs forums de recrutement en France organisés par des Ecoles, Pôle Emploi, la branche de la métallurgie et des associations locales.

Enfin le groupe ne réalise aucun mécénat financier.

### **8.4.3 Sous-traitance et fournisseurs**

L'activité du groupe étant orientée essentiellement sur de la prestation de services, l'empreinte environnementale des activités sous-traitées est faiblement impactante. Toutefois dans le cadre des activités de l'établissement GERAL 2 les fournisseurs et sous-traitants,

sélectionnés par notre service achat notamment sur les critères sociaux et environnementaux, font l'objet d'investigations lors de leur sélection puis dans le cadre de leurs livraisons afin de garantir leurs efforts constants en matière de protection de l'environnement.

De façon globale le volume d'activités sous-traitées dans le Groupe demeure faible au regard du volume réalisé en interne (9,91%). D'ailleurs, un indicateur de gestion a été mis en place pour suivre et piloter le recours à la sous-traitance.

Enfin, le groupe a recruté en décembre 2016 un Directeur Achat Groupe.

#### **8.4.4 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs**

Le Groupe applique la norme C18510 (opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – prévention du risque électrique).

Cette norme définit l'ensemble des règles de sécurité liées aux travaux électriques et définit également les formations et habilitations électriques nécessaires pour que chaque salarié travaille en sécurité et que les entreprises clientes réceptionnent des installations conformes et sûres.

#### **8.4.5 Prévention de la corruption**

Le Groupe réalisant la majorité de ses transactions en France, le risque de corruption est très limité. Néanmoins, afin de minimiser au maximum ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne (sur les décaissements notamment) et le contrôle de gestion porte une attention particulière sur les achats « chantiers ».

Par ailleurs, une charte des valeurs de l'entreprise est formalisée, afin de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'éthique dans les relations commerciales.

Enfin, le groupe a connaissance de la loi Sapin 2 et en tient compte dans sa politique anti-corruption.

#### **8.4.6 Respect des droits de l'Homme**

Dans la mesure où la quasi-totalité des activités du groupe est basée en France et que le respect des droits de l'Homme est régi par la loi et la constitution du pays, le groupe respecte de facto les droits de l'Homme.

### **9. ACTIONNARIAT SALARIE**

Nous vous rappelons que :

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,78 % au 31 décembre 2017;

- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 juin 2016 pour augmenter le capital s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

## **10. MESURES SPECIALES CONCERNANT LES ACTIVITES CLASSEES**

Nous vous rappelons que notre Société n'exploite aucune installation classée.

Toutefois, nous exerçons sur ces sites de manière habituelle des prestations pour le compte de l'exploitant.

- Sur notre politique de prévention du risque d'accident technologique :

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

## **11. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Nous vous indiquons, que conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous n'avons pas fait l'objet de condamnation par l'Autorité de la concurrence.

## **12- FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **12.1. - Sociétés contrôlées**

Notre Société contrôle au 31 décembre 2017 les sociétés suivantes :

Directement :

La SAS SOTEB, 100%

La SAS GERAL 100%

Indirectement :

La SAS SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS IDEM INDUSTRIE filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.

La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments d'exploitation de plusieurs filiales et du siège social

La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL

La SARL SNE SUISSE étant filiale à 100 % de SOTEB NATIONAL ELEKTRO

La SAS SERA étant filiale à 100 % de la SAS GERAL.  
La SAS BONTRONIC étant filiale à 100 % de la Société GERAL,

### **12.2. - Prise de participation ou prise de contrôle**

La prise de participation à hauteur de 100 % du capital de la SAS TECHNISONIC par la Société ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM.

### **12.3. Cession de participations**

Néant.

## **13. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1<sup>er</sup> juin 2017 a autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Directoire du 9 juin 2017.

Au 31 décembre 2017, nous avons acquis 288 888 actions avec l'autorisation de l'AMF.  
Le prix d'acquisition par action a été de 45,30 €.

Les actions auto détenues, dans le cadre du programme de rachat, doivent permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;
- l'attribution des titres rachetés lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation ;
- l'annulation en tout ou partie, en vue d'optimiser le résultat par action, des titres rachetés dans le cadre d'une réduction du capital social, dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la troisième résolution portant sur cette faculté dans le cadre d'une réduction de capital.

De plus, la société détenait au 31 mars 2018, 1 045 actions au titre du contrat d'animation géré par Gilbert Dupont.

#### **14. INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
- SFGP	: 61,05 %	53,78 %	74,55 %	73,10%

La Société AMPERRA détenait au 31 décembre 2017, 69,64 % du capital de la Société SFGP en suite de l'apport en nature effectué par certains actionnaires de la Société SFGP à la Société AMPERRA. Au 22 janvier 2018, la Société AMPERRA a acquis le solde de la totalité des titres composant le capital social de la Société SFGP.

#### **15. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,78 % du capital (0,53 % des droits de vote).

#### **16. PRETS INTERENTREPRISES**

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit : Néant

## **17. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE - AFFECTATION**

### **17.1 - Examen des comptes et résultats.**

#### Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 350 932 euros contre 5 991 784 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,99%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 430 908 euros contre 360 012 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,69%.

Le montant des achats et variations de stocks est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 321 716 euros contre 1 572 803 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 47,61%.

Il convient de préciser que la Société n'a pas supporté des dépenses de travail intérimaire.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 55 779 euros contre 121 656 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -54,14%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 702 728 euros contre 1 732 902 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,74%.

Le montant des charges sociales s'élève à 698 954 euros contre 694 674 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,61%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 22 contre 22 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 388 309 euros contre 171 199 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 51 482 euros contre 42 029 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,49%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 218 968 euros contre 4 335 263 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,38%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 562 871 euros contre 2 016 533 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,49%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 15 634 491 euros (2 406 982 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 17 197 363 euros contre 4 423 515 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -23 161 euros contre -62 134 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 794 610 euros contre 888 808 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 16 379 591,51 euros contre un bénéfice de 3 472 572,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 371,68%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 25 010 887 euros contre 12 457 278 euros pour l'exercice précédent

### **17.2 - Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.**

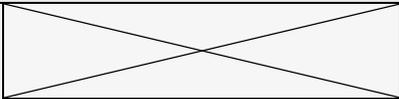
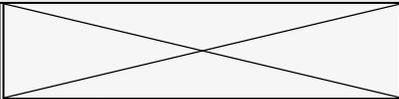
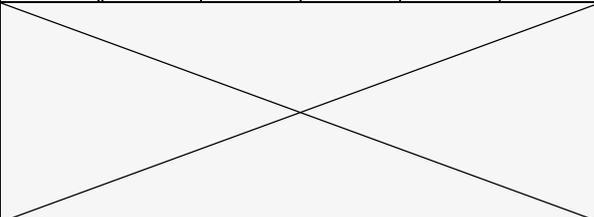
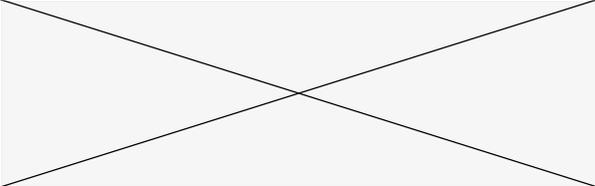
La Direction confirme que toutes les divisions sont très bien positionnées sur leurs marchés.

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 & 2.

Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine. Elle nous permet d'assurer le développement de nos activités tout en continuant à rémunérer nos actionnaires avec un dividende significatif.
- De plus, les sociétés du groupe réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est relativement limité.
- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

Egalement conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						719						506
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	458	0	8	192	658	4427	2007	459	2128	9121		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	0,67	0,00	0,01	0,27	0,95							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>						2,1	0,93	0,21	0,99	4,24		
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	372					286						
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	329					4594						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <b>60 jours nets</b>	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <b>60 jours nets</b>
---	---	---

### **17.3 - Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 16 379 591,51 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 379 591,51 euros
Report à nouveau créditeur	1 321 977,33 euros
Soit un bénéfice distribuable de	17 701 568,84 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	6 873 546,04 euros
Soit 1,73 euros par action	
En report à nouveau la somme de	10 828 022,80 euros

Nous vous informons :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles

que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,73 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, sera mis en paiement à compter du 7 juin 2018.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14 819 487,53 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

3 655 296,16 euros, soit 0,92 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2<sup>e</sup> du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

3 734 759,12 euros, soit 0,94 euros par action

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2<sup>e</sup> du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

3 853 953,56 euros, soit 0,97 euros par action

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2<sup>e</sup> du Code Général des Impôts.

#### **17.4. - Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 30 223 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 10 074,33 euros.

#### **17.5 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **17.6 - Comptes consolidés**

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, outre la société-mère, GERARD PERRIER INDUSTRIE

- SAS SOTEB	: 100%
- SAS GERAL	: 100%
- SARL SOTEB NAT.ELEK.	: 100%
- SCI ROTHONNE	: 100%
- SAS ARDATEM	: 100 %
- SAS SEIREL AUTOMATISMES	: 100 %
- SARL SNE SUISSE	: 100 %
- SAS SERA	: 100 %.
- SAS IDEM INDUSTRIE	: 100 %.
- SOCIETE BONTRONIC	: 100 %
- SOCIETE TECHNISONIC	: 100 %

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

### **18 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

### **19 – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU LES HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES**

La société SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER n'a pas acquis d'actions de votre société au cours de l'exercice.

Monsieur ou Madame Jean-Michel et Françoise ARMAND n'a pas acquis d'actions de votre société au cours de l'exercice.

Madame Amélie BROSSIER n'a pas acquis d'action de votre Société.

Monsieur André PICARD n'a pas acquis d'action de votre Société.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI n'a pas acquis d'action de votre société.  
Monsieur François PERRIER n'a pas acquis d'action de votre Société.  
Madame Isabelle PERRIER-LEMOINE n'a pas acquis d'action de votre Société.

## **19. FACTEURS DE RISQUE**

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant sur le plan juridique que sur le plan financier (risque de taux et devise). Toutefois, nous rappelons que nous exerçons de manière habituelle sur des sites industriels classés (chimie, pétrochimie, nucléaire notamment) des prestations pour le compte de l'exploitant.

## **20. EVOLUTION BOURSIERE**

Au cours de l'année 2017, le cours de bourse de notre titre a évolué entre 39,85 € (plus bas) et à 52,03 € (plus haut) pour terminer à 51,85 € le 31 décembre 2017, pour une clôture à 41,40 € au 31 décembre 2016.

## **21. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTIONS EN BOURSE**

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;
- l'attribution des titres rachetés lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total

composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation ;

- l'annulation en tout ou partie, en vue d'optimiser le résultat par action, des titres rachetés dans le cadre d'une réduction du capital social, dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la troisième résolution portant sur cette faculté dans le cadre d'une réduction de capital.

Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à (i) 10% du nombre total d'actions composant le capital social, et (ii) 5% du nombre total d'actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 70 euros, hors frais et commissions,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros,
- le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de 27 812 036 euros.

L'achat des actions, ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché boursier ou de gré à gré, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titre pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital, d'amortir le capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## **22. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, sur le gouvernement d'entreprise et incluant également les informations mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

\*\*\*\*\*

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**LE DIRECTOIRE**